

La **Fédération québécoise des sports cyclistes** sanctionne les épreuves au programme des Jeux du Québec et les règlements de la fédération, spécifiques aux Jeux du Québec, sont en vigueur.

Ce document comporte les éléments techniques uniquement pour ce sport. Cependant, vous devrez consulter également les Normes d'opération (pour tous les sports) qui touchent entre autres les inscriptions, les règles d'admissibilité, les uniformes, sur le site internet de **SPORTSQUÉBEC** (http://www.jeuxduquebec.com/Normes_doperation-fr-29.php).

I. JEUX DU QUÉBEC RÉGIONAUX

A) CATÉGORIES ADMISSIBLES DE LA FÉDÉRATION

| CATÉGORIES | ÂGES | | SEXES | ÉPREUVES |
|------------|-----------|-----------|----------------------------------|---|
| | 2019 | 2020 | | |
| U13 | 2007-2008 | 2008-2009 | M / F M / F M / F M / F | Jeux d'habileté 5 km CLM individuel 35 min critérium 30 km sur route |
| U15 | 2005-2006 | 2006-2007 | M / F M / F M / F M / F | 10 km CLM individuel 35 min critérium 30 km sur route 300m sprint |
| U17 | 2003-2004 | 2004-2005 | M / F M / F M / F M / F | 15 km CLM individuel 50 min critérium 50 km sur route 300m sprint |

B) AFFILIATION

Tous les participants doivent être licenciés à la Fédération québécoise des sports cyclistes.

II. FINALE DES JEUX DU QUÉBEC, ÉTÉ 2020

A) CATÉGORIES

| CATÉGORIES | ÂGES | SEXES | ÉPREUVES |
|-------------------|--------------------------|---|--|
| U15 | 01/01/2006 au 31/12/2007 | M / F M + F M / F M / F M / F | 10 km CLM individuel 15 km CLM équipe (mixte) 35 min – critérium 300m Sprint 40 km sur route |
| U17 | 01/01/2004 au 31/12/2005 | M / F M + F M / F M / F M / F | 15 km CLM individuel 20 km CLM équipe (mixte) 50 min – critérium 300m Sprint 60 km sur route |

B) COMPOSITION DE L'ÉQUIPE REPRÉSENTANT LA RÉGION

Minimum d'athlètes : 1 athlète
Maximum d'athlètes : 10 athlètes
5 cadets (3 garçons + 2 filles)
5 minimes (3 garçons + 2 filles)

Entraîneurs : 1 minimum
3 maximum

Accompagnateurs et ou gérant : 1 si 2 entraîneurs (dont 1 conducteur)
2 si 1 entraîneur

Une femme doit faire partie du personnel d'encadrement s'il y a 3 adultes.

Lors de la finale régionale, une délégation n'ayant pas trois garçons dans une catégorie, pourra compenser avec une fille dans la même catégorie (ex. : 1 ou 2 U15 G, et 3 U15 F, advenant qu'il y ait juste 1 ou 2 garçons présent lors de la finale régionale). Tous les athlètes compteront au classement de la région.

Lorsqu'une région choisie de faire la sélection de ses athlètes sur plus d'une finale régionale, un athlète n'est pas tenu de participer à toutes les événements pour se qualifier à la finale provinciale.

C) SPÉCIFICATIONS POUR LES ENTRAÎNEURS ET ACCOMPAGNATEURS

Tous les entraîneurs doivent être membre en règle de la FQSC. Pour être déclaré entraîneur, celui-ci devra détenir minimalement la formation :

1. Compétition-Introduction et Habiletés et tactiques cyclisme sur route : formé.

Ou

2. Un niveau 1 technique dans l'ancien modèle du PNCE.

D) AFFILIATION ET MODALITÉS

Tous les participants doivent être affiliés (détenir une licence de la FQSC)

Coût: Avant le 15 juillet de la même année – plein montant
 Après le 15 juillet de la même année* - 50% du tarif

* rabais applicable seulement dans le cadre de la Finale des Jeux du Québec

E) MODE DE SÉLECTION RÉGIONALE

Compétition identifiée sélection au calendrier de cyclisme sur route de la Fédération québécoise des sports cyclistes. La sélection devra être conforme au processus de sélection des Jeux du Québec diffusé sur le site de la FQSC.

<https://fqsc.net/files/route/Pages/JDQ/Processus-de-selection-2020.pdf>

F) ADMISSIBILITÉ

Avoir participé à la sélection régionale. Les athlètes participant à la Finale provinciale doivent absolument détenir la licence régulière.

De plus, les athlètes qui participent à la Finale des Jeux du Québec doivent être identifiés Espoir en cyclisme sur route par la FQSC, ce qui implique qu'ils doivent obligatoirement remplir l'un des deux critères suivants :

1. Avoir pris part à au moins une des épreuves suivantes et terminer régulièrement (plus de 50% du temps) dans le peloton des courses sur route et de critérium :
 - Une tranche de la Coupe du Québec sur route de l'année précédente ou de l'année en cours avant le 20 juillet;
 - Championnats québécois sur route Espoirs de l'année précédente;
 - **Tour de l'Avenir MaKadence 2019**
2. Ou réaliser un podium dans une course régionale et terminant dans la 1^{ère} moitié du classement en fonction du nombre de participants (ex : lors d'une course régionale à 5 coureurs de la même catégorie d'âge, seuls le 1^e et le 2^e rempliraient le critère de qualification).

G) LIEU D'APPARTENANCE DE L'ATHLÈTE

Le lieu d'appartenance de l'athlète sera son adresse de domicile.

« Le lieu d'appartenance de l'athlète sera l'adresse de son domicile, tel que mentionné sur son bulletin scolaire de l'année en cours*. L'athlète est présumé domicilier chez le parent ou tuteur avec lequel il passe la majorité de son temps. Si le bulletin scolaire comporte deux lieux de résidences, celui de la région de l'école fréquentée sera retenu.

*Note : Une personne a en vertu du code civil du Québec, un seul domicile et peut avoir plusieurs résidences. Les enfants mineurs sont présumés domiciliés chez leurs tuteurs (article 80 du code civil). Dans le cas où les parents sont séparés, le domicile est situé là où le mineur passe la majorité de son temps. »

H) FORMULE DE COMPÉTITION À LA FINALE

Contre-la-montre Individuel:

Les départs s'effectuent individuellement à toutes les minutes, en débutant avec les garçons, suivis des filles. Un délai de cinq minutes est prévu entre le dernier départ chez les garçons et le premier départ chez les filles pour intercaler les coureurs qui se présenteraient en retard à leur départ. L'arrivée et le départ ne doivent pas obligatoirement être situés au même endroit.

Course sur route:

Les épreuves de la course sur route se tiendront sur un circuit routier mesurant entre 5 km et 15 km au tour, parcouru le nombre de fois nécessaire pour couvrir la distance au programme. Pour permettre la tenue de l'ensemble des épreuves dans un programme d'une seule journée, deux catégories pourront évoluer simultanément sur le parcours. Leurs départs seront décalés de quelques minutes de façon à ce que les catégories ne se nuisent pas sur le parcours (pas de risque de doubler le peloton de l'autre catégorie).

Critérium:

Les épreuves de critérium se dérouleront sur un circuit fermé qui mesure entre 1 et 2 km au tour, parcouru le nombre de fois nécessaire pour couvrir la distance prévue au programme. Dans le cas des catégories minime et cadet, les épreuves sont établies en durée plutôt qu'en termes de distance. Les catégories doivent évoluer seules sur le circuit.

Sprint :

Le sprint est disputé sur une distance qui varie entre 250m et 350m. Les vagues peuvent être composées entre 4 à 7 coureurs et les coureurs disputent le sprint de la même façon que lors d'une course sur route. Le format utilisé est celui prévu pour les épreuves de keirin sur piste. Le parcours doit être sur une ligne droite avec le sprint disputé sur le plat ou en légère montée.

Contre-la-montre par équipe à relais (mixte):

Dans ce type d'épreuve, on peut utiliser une boucle idéalement ou un aller-retour. Dans le cas d'un aller-retour, le point de demi-tour sera situé à différents endroits selon la distance à parcourir pour chaque catégorie. Les équipes prennent le départ à intervalles réguliers (2 minutes) en commençant par les garçons. Le départ des filles sera donné lorsque le deuxième garçon aura franchi la ligne de relais. Le temps final de l'équipe sera pris sur la deuxième fille à la ligne d'arrivée. Le classement des équipes sera déterminé à partir du temps interrompu des deux sexes. Une équipe doit compter au minimum deux garçons et deux filles pour prendre part à cette épreuve. Un véhicule d'équipe doit suivre chaque équipe pour assurer le dépannage advenant une crevaison ou un bris mécanique à un des coureurs. Chacune des catégories doit avoir complété son épreuve avant d'entreprendre la catégorie suivante.

I) SURCLASSEMENT

Finale régionale : non autorisé

Pendant la finale provinciale :

Le surclassement est autorisé pour l'épreuve du contre-la-montre par équipe seulement, et selon des modalités bien particulières. Ces mesures visent uniquement à permettre la formation d'un plus grand nombre d'équipes légitimes lors de cette compétition.

Paramètres

- Surclassement autorisé pour permettre à une équipe de participer.
- Sous-classement interdit
- Le surclassement est autorisé dans la perspective de combler les places vacantes et non de renforcer une équipe.

Exemples

- (2 U15 féminins; 3 U15 masculins; 1 U17 féminin; 3 U17 masculins).

Comme il est nécessaire d'avoir deux filles pour composer une équipe, cette région n'aurait d'autre choix que d'inscrire une équipe dans la catégorie U15 et ne pourrait surclasser une de ses athlètes U15 pour qu'elle complète l'équipe U17

- (1 U15 féminin; 3 U15 masculins; 1 U17 féminin; 2 U17 masculins).

Dans ce cas, comme les équipes U15 et U17 sont incomplètes puisqu'elles n'ont qu'une seule fille, il serait alors possible de surclasser l'athlète féminine U15 pour compléter l'équipe U17. En contrepartie, même si l'équipe U17 a une place libre chez les garçons, il ne serait pas possible de surclasser un des athlètes U15 masculin pour compléter l'équipe U17.

Les régions qui voudront surclasser un ou une athlète pour constituer une équipe de contre-la-montre devront en faire la demande à la fédération, qui déterminera l'admissibilité de la demande.

J) SUBSTITUTION

Permise en autant que l'athlète ait participé à la compétition de sélection régionale.

K) EXCLUSION

Aucune.

L) MÉDAILLES

Le nombre de médailles distribué lors de la Finale provinciale sera de :

Médailles d'or : 26

Médailles d'argent : 26

Médailles de bronze : 26

Aucune médaille ne sera remise aux entraîneurs.

M) SYSTÈME DE POINTAGE

Épreuves individuelles

- Lors des épreuves individuelles (course sur route, critérium, CLM individuel, sprint), les points sont attribués de la façon suivante :
 - Homme (1^{er} : 57 points, 2^e : 56 points, 3^e : 55 points, ...) ;
 - Femme (1^{ère} : 38 points, 2^e : 37 points, 3^e : 36 points, ...).

Épreuve par équipe

- Lors du CLM par équipe, les points sont attribués de la façon suivante : 1^{er} : 95 points, 2^e : 90 points, 3^e : 85 points, . . .) ;
- Des équipes composites (plusieurs régions regroupées, mais dont les athlètes font tous partie de la même catégorie) pourront prendre le départ du CLM par équipe, mais ne seront toutefois admissibles ni aux points ni aux médailles.

N) SYSTÈME DE CLASSEMENT DES RÉGIONS

Ce système sert à départager les régions de la première à la dernière position. Somme des points de tous les athlètes par région.

Pour tout changement à cette norme d'opération, la fédération, le mandataire régional ou le COFJQ doit envoyer sa proposition par écrit à **SPORTSQUÉBEC**. **SPORTSQUÉBEC** se réserve le droit d'accepter ou de refuser la demande.